



ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE D'HIVER DU 7 DECEMBRE 2019

(Mise en ligne le 24/12/2019)

Réunion du :	Samedi 7 décembre 2019
Présidence :	M. Michel GAU
Présents :	Mmes CRIMI, ESPEL, MM. AICARDI, CAPPELLO, DEPLANO, DRAOUI, FERTENER, MARRE, RUGGIERO, SCHNEIDER, TOUBOUL
Excusés :	Mme ALFONSI, MM. GARCIA, LEONARDI, MAYAN, PACE, PRUNET, ROCHE
Assistent à la séance :	Mme BOUCHARD (KPMG), Mlle CHALIER (Assistante de Direction), MM. BEUNAICHE (C.T.D. P.P.F.), GALLET (Directeur) et MASSAIN (Chargé de Communication).

La séance est ouverte à 9 heures 45 par le Président du District de Provence, Monsieur Michel GAU, souhaitant la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes dans la salle, ainsi qu'aux représentants de la Ligue Méditerranée, Monsieur Vincent CASERTA, membre du Comité de Direction, et Monsieur Raphaël BOUTIN, le Directeur Administratif.

Avant de passer au décompte des voix des représentants des clubs, un recueillement est demandé afin d'avoir une pensée émue pour les personnes qui nous sont chères et qui nous ont malheureusement quitté durant cette année.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

APPEL DES DELEGUES

Il est procédé à l'appel des clubs par le Directeur, Michaël GALLET. Sont présents et représentés 45 clubs, pour un total de 324 voix.

Foot Libre Marseille (23 clubs) :

U.S.C. MINOTS DU PANIER (3 voix), A.S.C.J. FELIX PYAT (4 voix), F.C. BLANCARDE CHARTREUX (7 voix), S.C. MONTREDON BONNEVEINE (13 voix), S.M.U.C. (13 voix), A.S.P.T.T. MARSEILLE (13 voix), A.S. MAZARGUES (9 voix), A.S. SAINTE MARGUERITE (5 voix), U.S. MICHELIS (6 voix), EOURES CAMOINS TREILLE SPORTS (4 voix), S.C. AIR BEL (9 voix), E.U.G.A. ARDZIV (6 voix), J.S. SAINT JULIEN (7 voix), S.O. CAILLOLS (8 voix), C.A. GOMBERTOIS (6 voix), BUREL F.C. (8 voix), S.C. FRAIS VALLON (3 voix), F.C.L. MALPASSE (7 voix), A.C. LA ROSE (4 voix), U.S. AMICALE SAINT JUST (2 voix), S.C. KARTALA (4 voix), A.S. BUSSERINE (6 voix), J.S.A. SAINT ANTOINE (5 voix).

Foot Libre Région (22 clubs) :

U.S. PUYRICARD (8 voix), AIX U.C.F. (7 voix), E.M.H. ALLAUCH (5 voix), BERRE S.C. (9 voix), O. CABRIES CALAS (6 voix), A.S. COUDOUX (6 voix), U.S. EGUILLES (4 voix), E.S. FOS (9 voix), O. ROVENAIN (12 voix), J.S. PENNES MIRABEAU (9 voix), F.C. MARTIGUES (11 voix), C.A. CROIX SAINTE (7 voix), A.S. MARTIGUES SUD (5 voix), U.S.M. MEYREUIL (5 voix), C.A. PLAN DE CUQUES (13 voix), F.C. ROUSSET (9 voix), SALON BEL AIR FOOT (10 voix), S.O. SEPTEMES (7 voix), F.C. SEPTEMES (6 voix), F.C. SAINT VICTORET (9 voix), U.S. VENELLES (12 voix), F.O. VENTABREN (3 voix).

Total : 324 voix

Le quorum, fixé à 281 voix, étant atteint, par application des dispositions de l'article 12.5.3 des Statuts, l'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Monsieur Vincent CASERTA, membre du Comité Directeur de la Ligue Méditerranée, représentant son Président Eric BORGHINI, a brièvement pris la parole pour expliquer que la Ligue avait sollicité une demande d'intervention dans le cadre de cette Assemblée Générale afin de pouvoir présenter aux clubs présents la plateforme LMF Formation et Conseil, qui sera lancée le 21 décembre prochain lors de l'Assemblée Générale d'hiver de la Ligue.

Sans rentrer d'avantage dans le détail, il explique que ladite plateforme sera présentée par le Directeur Administratif de la Ligue Méditerranée, Monsieur Raphaël BOUTIN.

PROPOSITION DE MODIFICATION AUX STATUTS

Le Directeur du District de Provence, Monsieur Michaël GALLET, est ensuite intervenu afin de présenter aux clubs la proposition de modification statutaire leur étant soumise dans le cadre de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

- Modification de l'article 13.1 (composition du Comité de Direction)

Exposé des motifs : En vue de la prochaine mandature, et afin de travailler plus efficacement en impliquant chaque membre du futur Comité de Direction sur des missions bien précises, il est proposé de diminuer le nombre de personnes composant ledit Comité.

Rédaction actuelle : « *Le Comité de Direction est composé de dix-neuf membres.*

Il comprend :

- *au moins un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),*
- *au moins un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),*
- *au moins une femme,*
- *au moins un médecin,*
- *quinze autres membres (...) »*

Nouvelle rédaction proposée : « *Le Comité de Direction est composé de **quatorze** membres.*

Il comprend :

- *au moins un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),*
- *au moins un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),*
- *au moins une femme,*
- *au moins un médecin,*
- ***dix** autres membres (...) »*

Avis de la C.J.E.R. : Favorable

Avis : Favorable à l'unanimité

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ETE DU 15 JUIN 2019

Le Président propose à l'assistance la lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Été du 15 juin 2019, puis l'approbation est mise aux voix.

Ce dernier est adopté à l'unanimité

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2018/2019 ET RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Trésorier Général du District de Provence commence sa présentation en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes à l'Assemblée Générale, et rappelle que les comptes ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et bien sûr, vérifiés par le commissaire aux comptes KPMG, aucun évènement significatif n'étant intervenu durant l'exercice clos au 30 juin 2019 et aucun changement de méthode d'estimation ou de présentation n'étant intervenu au cours de l'exercice.

« Comme je vous l'avais indiqué à la dernière Assemblée Générale d'été, le District de Provence se devait de répondre favorablement à l'organisation du congrès annuel de l'ANPDF, qui s'est déroulé fin septembre 2019 à Marseille.

Comptablement, nous retrouvons des écritures sur deux exercices, l'exercice clos et l'exercice actuel.

En effet, les premiers acomptes lors des réservations ont été réglés courant mars/avril, les soldes des règlements des participants ne sont intervenus que sur l'exercice actuel, c'est-à-dire à partir du mois de juillet – août et jusqu'au au mois de septembre.

Au final, le budget élaboré pour ce congrès sera bien équilibré.

Comme chaque année, je vais essayer de ne pas insister sur des explications purement comptables. Cependant, je vais m'efforcer de vous présenter en toute honnêteté et transparence une idée précise de l'évolution des charges et des produits et de vous détailler les principaux postes de dépenses et la répartition des différentes sources de revenus de notre association.

Plusieurs années de déficit ont été expliquées dans les diverses assemblées générales ainsi qu'aux instances supérieures du football, le District de Provence ayant décidé d'aider les clubs provençaux. Il le fait toujours puisque des remboursements de licences ont été effectués pour cette année encore pour le foot animation et pour la moitié des féminines.

Le Comité Directeur avait décidé de limiter petit à petit ses dépenses et de procéder à la renégociation de certains contrats, tout en recherchant de nouvelles recettes, afin d'arriver à un équilibre comptable pour la saison 2019/2020. Le bilan pour l'année écoulée est, je dois dire, encourageant puisque la situation d'équilibre est aujourd'hui à quelques encablures.

Les exemplaires du bilan vous ont été envoyés et mis en ligne sur notre site internet depuis deux semaines, délai statutaire requis.

Vous vous êtes certainement immédiatement rendus à l'essentiel, vous avez donc pu constater qu'au 30 juin la situation était aujourd'hui seulement déficitaire de 78 695 €, alors que pour l'exercice clos au 30 juin 2018 le déficit était de 160 457 €.

Ce bilan est encourageant, comme en atteste notamment l'avis favorable de la Commission des Finances.

CHARGES

Depuis deux ans, les mesures prises en vue de réduire le déficit ont conduit à impacter les résultats et notamment les charges de l'association.

En ce qui concerne les petites économies, mais qui au final ne sont toujours pas négligeables, j'ai relevé la renégociation du contrat de location du photocopieur.

Le District est aujourd'hui locataire de quatre photocopieurs de marque RISO, dont le contrat a été renégocié, de même que le partenariat qui nous lie à cette société.

Une économie importante a été réalisée sur la baisse du remboursement des licences : 99 000 € cette année pour le football animation et la moitié des licences féminines, contre 142.000 € l'année précédente. A souligner que le Comité Directeur a aussi décidé de ne pas rembourser les clubs en fraude ou ayant commis des faits disciplinaires graves.

Sans ce remboursement effectué, le résultat financier aurait été excédentaire de 21 000 €.

Nous notons également une baisse d'achats d'équipements, puisque l'année dernière une commande importante avait été effectuée dans le but de renouveler nos équipements depuis le passage de KAPPA vers NIKE.

En ce qui concerne la trésorerie des clubs, j'aurais pu l'évoquer lors de la partie des recettes. Cependant, chaque année nous sommes contraints de provisionner des créances clubs (18 K€), ce qui occasionne une charge notamment lorsqu'il y a des cessations d'activités, des démissions ou radiations.

A ce jour, à la fin de l'exercice, la créance nette des clubs s'élève à 164 939 €.

Le Comité Directeur est conscient qu'un effort doit être fait.

Cependant chacun sait que les difficultés sont de plus en plus grandes dans la gestion des associations dans cette période difficile.

C'est pourquoi, des échéanciers sont acceptés. Le suivi est beaucoup plus régulier mais, comme dans toute entreprise ou toute association, les impayés sont bien réels.

Le Comité Directeur s'engage à ce que tout soit fait pour recouvrer au mieux les créances clubs.

Sur les charge contraintes ou incompréhensibles indispensables au fonctionnement de l'association, les salaires ont augmenté de 5 %. Cela est dû à un CDD supplémentaire, les charges sociales sont corrélativement en progression, notamment en raison d'un réajustement sur des congés payés de salariés.

Je vous rappelle que le District emploie douze salariés et un salarié en alternance (contrat de professionnalisation).

Les impôts et taxes sont stables, et ressortent à 38 616 € pour cette année, contre 31 275 € pour l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et aux provisions sont également stables ils s'élèvent à 158 007 € pour l'année précédente et 139 729 € pour cette année. Pour mémoire, deux postes s'équilibrent.

Je ne reviendrai pas dans les détails sur ces deux opérations puisque je m'y étais attardé l'année dernière. Il s'agit des billets d'entrées au stade pour les matchs de l'OLYMPIQUE DE MARSEILLE ainsi que sur les abandons des frais de déplacements des bénévoles.

Aucune incidence sur le bilan et sur la trésorerie puisque pour les bénévoles, le District délivre à ceux qui en font la demande un reçu fiscal leur permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt. Cela apparaît à l'examen des comptes 758200 pour les recettes et 624200 pour les charges.

PRODUITS

Au cours de cet exercice le chiffre d'affaires proprement dit du District de Provence s'élève à 769 387 €, une légère baisse puisque le chiffre réalisé sur l'exercice 2018 qui s'est achevé le 30 juin 2018 s'élevait à 780 297 €.

Au niveau des formations, cela s'explique par la régionalisation administrative via l'IR2F.

Par contre, les subventions sont en hausse de 42 000 €, soit +16 %, et s'explique notamment par une augmentation du montant afférent aux contrats d'objectifs, de subventions exceptionnelles des collectivités pour certaines actions comme en matière de sport santé via le Conseil Départemental, ou encore l'augmentation de la subvention perçue par l'Agence Nationale du Sport.

Pour obtenir ces subventions, vous comprenez, bien que le cœur de notre activité soit l'organisation des compétitions sportives, que nous devons travailler sur la promotion de la pratique du football et je pense bien sûr aux personnes handicapées, aux séniors et même aux féminines puisqu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser dans ce domaine.

La trésorerie s'élève à 2 300 000 €, répartis sur des DAT au Crédit Agricole et le reste sur un compte courant dans la même banque.

Je rappelle aussi que le District est propriétaire de l'immeuble, pour environ 80 000 € de remboursement d'emprunt par an. Le reste, 780 000 €, étant à rembourser au Crédit Agricole.

Les actions judiciaires qui intéressent le District de Provence ne figurent pas au bilan. En effet, une action prud'homale n'a pas donné lieu à une conciliation. Un défaut de communication de pièces de la partie demanderesse a occasionné un retrait du rôle par le Conseil des Prud'hommes, avec toutefois la possibilité de réinscrire le dossier d'ici deux ans, soit jusqu'en mars 2021.

Enfin, une action en dommages et intérêts sur un accident survenu dans une compétition dans lequel le District avait été mis en cause : aucune condamnation n'a été prononcée. Un appel a été interjeté et n'est actuellement pas vidé. Cependant, ce risque est couvert par une compagnie d'assurance, rien n'a été reproché à ce jour au District de Provence.

Pour conclure, après déduction de toutes les charges, impôts et amortissements, le résultat net du District de Provence au 30 juin 2019 s'élève à - 78 695 €, contre un déficit de 160 457 € l'année dernière.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons donc d'affecter au poste « Report à Nouveau » pour la reprise de la saison 2019/2020 le résultat déficitaire de 78 695 € correspondant à l'exercice clos au 30 juin 2019.

Après acceptation de l'affectation du résultat au 30 juin 2019, les capitaux propres s'élèveront à 4 690 383 €.

INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La Commissaire aux comptes, Madame Joëlle BOUCHARD, du cabinet KPMG, a effectué un rapport sur les comptes du District de Provence arrêtés au 30 juin 2019, sur la justification des appréciations portées sur ceux-ci et sur les vérifications spécifiques prévues par la loi. Madame Joëlle BOUCHARD certifie les documents établis réguliers et sincères.

ASSOCIATION DISTRICT DE PROVENCE

EUR

Actif		30/06/2019			30/06/2018	
		Montant brut	Amort. Ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		frais de recherche et développement				
	Concessions, logiciels et droits similaires	10 192	10 192	0	0	
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Total	10 192	10 192	0	0	
	Immobilisations corporelles	Terrains	279 255	71 103	208 152	214 824
		Constructions	3 358 805	1 151 380	2 207 425	2 294 678
Inst. techniques, mat.out.industriels		210	210	0	11	
Autres immobilisations corporelles		176 021	162 639	13 382	12 279	
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Total	3 814 290	1 385 331	2 428 959	2 521 792		
Immobilisations financières (2)	Participations					
	Créances rattachées à des participat.					
	Titres immob. Activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	779 000		779 000	1 500 000	
Autre immobilisations financières						
Total	779 000	0	779 000	1 500 000		
Total	I	4 603 483	1 395 523	3 207 959	4 021 792	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnement.				
		En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires er finis					
	Marchandises					
	Total					
	Avces et acptes versés sur commandes					
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés	4 070		4 070	13 494
		Autres créances	481 674	18 389	463 285	415 752
		Total	485 744	18 389	467 355	429 247
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement		1 410 113		1 410 113	1 567 113	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		922 820		922 820	277 633	
Charges constatées d'avance (4)	61 856		61 856	7 879		
Total	II	2 880 532	18 389	2 862 143	2 281 872	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
Total de l'actif	(I+II+III+IV+V)	7 484 015	1 413 912	6 070 103	6 303 664	

EUR

Passif (avant répartition)		30/06/2019	30/06/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv.inv.biens renouvelables)	4 461 875	4 461 875
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	-1 192 797	-1 032 340
	Résultat de l'exercice	-78 695	-160 457
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	1 500 000	1 500 000
	Provisions réglementées sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total		I 4 690 383	4 769 078
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	118 342	131 187
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total		II 118 342	131 187
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	780 671	861 693
	Emprunts et dettes financières divers (3)	152 700	158 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 365	60 240
	Dettes fiscales et sociales	131 111	115 212
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	167 531	207 954
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	0	0	
Total		III 1 261 378	1 403 399
Ecart de conversion passif		IV	
Total du passif		(I+II+III+IV) 6 070 103	6 303 664

ASSOCIATION DISTRICT DE PROVENCE

EUR

		30/06/2019	30/06/2018
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue	651 011	614 936
	<ul style="list-style-type: none"> Biens Services liés des financements réglementaires Autres services 	118 376	165 361
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	769 387	780 297
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Subventions d'exploitation	299 273	257 253
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	77 466	74 083
	Cotisations		
Autres produits (1)	113 952	163 102	
	Total des produits d'exploitation	I 1 260 077	1 274 735
Charges d'exploitation	Marchandises	10 214	11 741
	<ul style="list-style-type: none"> Achats Variation de stocks 		
	Matières premières et autres approvisionnements	121 451	187 497
	<ul style="list-style-type: none"> Achats Variation de stocks 		
	Autres achats et charges externes (2)	338 603	357 216
	Impôts, taxes et versements assimilés	38 616	31 275
	Salaires et traitements	412 516	399 871
	Charges sociales	152 855	138 379
	Dotations d'exploitation sur immobilisations	100 371	127 915
	<ul style="list-style-type: none"> Amortissements Provisions 		
	<ul style="list-style-type: none"> sur actif circulant : provisions pour risques et charges : provisions 	18 389	7 707
	Subventions accordées par l'association	20 969	22 385
	Autres charges	126 777	145 116
	46 816	46 224	
	Total des charges d'exploitation	II 1 387 577	1 475 326
	Résultat d'exploitation (I-II)	-127 500	-200 591
Opér. comm un	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	62 871	64 393
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	V 62 871	64 393
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	21 258	23 268
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	VI 21 258	23 268
	Résultat financier (V-VI)	41 612	41 125
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	-85 887	-159 466
Renvois	(1) Dont: Dons		
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
(2) Y compris redevances de crédit-bail	mobilier	35 299	34 885
	immobilier		

EUR

		30/06/2019	30/06/2018
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 955	11 554
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	16 955	11 554
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 763	129
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		12 416
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	9 763	12 545
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 192	-991	
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII		
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	1 339 903	1 350 682	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	1 418 598	1 511 139	
Excédent ou déficit (XIII-XIV)	-78 695	-160 457	
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

Le compte-rendu financier et le rapport du Commissaire aux comptes sont adoptés à l'unanimité



PROPOSITION DE MODIFICATION AU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DU FOOTBALL FEMININ

Le Directeur du District de Provence, Monsieur Michaël GALLET, reprend la parole pour poursuivre les propositions de modifications textuelles, en soumettant à l'approbation une modification concernant le Règlement des Championnats du Football Féminin.

- Modification de l'article 1-3 (conditions de participation aux barrages d'accession au Championnat Régional)

Exposé des motifs : Suite à un contentieux survenu la saison dernière quant à l'interprétation donnée audit article, il est proposé d'apporter une précision en ce qui concerne les actions menées par le District de Provence, auxquelles les clubs se doivent de participer en vue de pouvoir prendre part aux barrages d'accession au Championnat de Ligue.

Rédaction actuelle : « *Tout club s'engageant dans le championnat Séniors à 11 doit obligatoirement posséder une Ecole de Foot au féminin comprenant un minimum de cinq joueuses licenciées U6 F à U11 F participant aux actions menées par le District, à défaut de quoi sa participation éventuelle aux barrages d'accession au Championnat Régional Féminin de la Ligue Méditerranée lui sera refusée.*

Un état des lieux au regard du respect de ce critère en date du 31 décembre de la saison en cours sera notifié à chaque club, le constat définitif du respect de ce dernier étant arrêté au 30 avril. »

Nouvelle rédaction proposée : « *Tout club s'engageant dans le championnat Séniors à 11 doit obligatoirement posséder une Ecole de Foot au féminin comprenant un minimum de cinq joueuses licenciées U6 F à U11 F participant aux actions **de développement et de promotion de la féminisation** menées par le District, à défaut de quoi sa participation éventuelle aux barrages d'accession au Championnat Régional Féminin de la Ligue Méditerranée lui sera refusée.*

Un état des lieux au regard du respect de ce critère en date du 31 décembre de la saison en cours sera notifié à chaque club, le constat définitif du respect de ce dernier étant arrêté au 30 avril. »

Avis de la C.J.E.R. : Favorable

Avis : Favorable à l'unanimité

INFORMATIONS RELATIVES AUX FORMATIONS ET AUX MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSEES AUX CLUBS

En guise de transition avant la présentation du LMF Formation et Conseil, le Directeur poursuit ses interventions en revenant sur les offres de formations et d'accompagnement proposées par le District de Provence à l'ensemble des clubs, mettant ainsi en avant l'importance de la structuration et de la professionnalisation des associations.

« Vous le savez, l'un des objectifs du Comité de Direction du District de Provence, pour cette mandature qui touche à sa fin, était de vous accompagner au quotidien en vue de vous aider à vous structurer et à vous professionnaliser.

Sans cesse, chaque saison, de nouvelles formations ou initiatives ont été mises en place, renfonçant ainsi le lien entre le District et ses clubs.

Des formations dirigeants règlementaires, en passant par les formations dédiées aux Présidents, Secrétaires et Trésoriers, mais également aux formations Feuille de Match Informatisée, le District de Provence a également accueilli depuis la seconde partie de la saison dernière les formations de dirigeants inscrites au catalogue du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants via l'IR2F.

Ce parcours de formations spécifiques, conçu par la FFF et l'IFF, afin de répondre à l'enjeu de structuration et d'encadrement des clubs de demain, est organisé autour de cinq thèmes, composés de plusieurs modules de formation de 4 heures.

Dressons ainsi un bilan de l'ensemble de ces formations proposées depuis le mois de septembre pour cette saison 2019/2020 :

1) Formations Dirigeants règlementaires

Suite à un appel à candidatures lancé en début de saison, 5 clubs ont répondu favorablement pour accueillir l'une de nos sessions de formations :

- Samedi 21 septembre 2019 au siège du F.C. SAINT VICTORET : un club présent pour 18 dirigeants
- Samedi 28 septembre 2019 au siège de l'A.S. LANCON DE PROVENCE : un club présent pour 16 dirigeants
- Samedi 5 octobre 2019 au siège de l'U.S. PUYRICARD : la formation a été annulée en raison du faible nombre d'inscrits (4 dirigeants).
- Samedi 12 octobre 2019 de 9h à 12h au siège de la J.S. CHATEAUNEUF LA MEDE : trois clubs présents pour 8 dirigeants
- Samedi 19 octobre 2019 de 9h à 12h au siège de l'O. MALLEMORT : la formation a été annulée sur demande du club pour des raisons d'organisation interne.

Soit un total de : 42 dirigeants pour 5 clubs.

Deux autres formations sont programmées les 11 décembre 2019 et 18 janvier 2020, respectivement aux clubs du C.A. CROIX SAINTE et du S.C. EYGUIERES, où chacune et chacun d'entre vous a la possibilité de s'inscrire.

2) Formations Présidents, Secrétaires, Trésoriers

Permettant une découverte ou mise à jour de connaissances importantes concernant par exemple, de manière non exhaustive, l'organisation d'un club, le projet associatif, les demandes de subventions ou les aides à l'emploi, ces formations s'adressent aussi bien à des Présidents, Secrétaire et Trésoriers déjà en activité ou des novices à des postes clefs de toute association sportive.

Deux sessions ont été organisées au siège du District de Provence :

- Mardi 1^{er} octobre 2019 : 4 clubs présents pour 6 dirigeants
- Mardi 15 octobre 2019 : 3 clubs présents pour 6 dirigeants

Soit un total de : 12 dirigeants pour 7 clubs.

3) Formations PFFD

Après les 3 modules pilotés par le District de Provence lors de la deuxième partie de la saison dernière, 5 modules ont été programmés pour la saison actuelle :

- Découvrir le cadre associatif du football, au siège du District de Provence : prévue le 28 septembre 2019 puis reportée au 16 novembre 2019 en raison du faible nombre d'inscrits : 1 club présent pour 5 dirigeants.
- Accompagner une équipe de football U6 à U11 le 9 novembre 2019 à l'U.S. EGUILLES : 3 clubs pour 5 dirigeants.
- Mobiliser et animer une équipe au service du projet associatif prévu le 11 janvier 2020 au siège du F.C. AIXOIS : 17 dirigeants inscrits à ce jour.
- Préparer et animer une réunion le 7 mars 2020 : toujours aucun club ne s'est manifesté pour accueillir ce module de formation malgré les diverses relances.
- Recruter un salarié et financer l'emploi le 16 mai 2020 : toujours aucun club ne s'est manifesté pour accueillir ce module de formation malgré les diverses relances.

4) Formations Feuille de Match Informatisée

Encore une fois, comme c'est le cas depuis le lancement de la FMI, des sessions de formations ont été programmées afin d'accompagner les nouveaux utilisateurs de cet outil technologique et de proposer une remise à niveau à celles et ceux le désirant.

Ainsi, 3 sessions de formations ont été organisées à destination des clubs, et 2 à destination des arbitres officiels :

- Séniors : jeudi 29 août 2019 : 3 clubs présents pour 6 dirigeants
- Jeunes : mercredi 4 septembre 2019 : 20 clubs présents pour 32 dirigeants
- Séniors Féminines et Futsal : mardi 10 septembre 2019 : 14 clubs présents pour 20 dirigeants

Soit un total de : 37 clubs pour 58 dirigeants.

En ce qui concerne les formations des officiels :

- Samedi 31 août 2019 : 18 présents
- Vendredi 6 septembre 2019 : 20 présents

Soit un total de : 38 officiels.

Vous le voyez, l'offre de formations que nous vous proposons est conséquente et variée, et c'est pour cela, qu'au regard de celle-ci et du nombre de licenciés que nous possédons sur notre territoire provençal, nous dressons un constat mitigé en ce qui concerne la mobilisation des dirigeants.

Une nouvelle communication globale a donc été effectuée ces dernières semaines à l'ensemble de nos clubs, au sein de laquelle nous vous avons proposé, en complément des plannings déjà arrêtés, de pouvoir organiser des journées complètes de formations au sein de votre siège, où pourront être à la fois abordés différents sujets, en fonction de vos choix et de vos besoins. En somme, une journée de formation à la carte.

Mais l'aide à la structuration que nous vous proposons depuis plusieurs saisons, et qui se renforce sans cesse, ne se limite pas à de la théorie lors de ces formations.

En effet, la mise en pratique vous est également proposée, en vous accompagnant dans la réalisation de vos projets, des premiers échanges, permettant de connaître vos objectifs, vos difficultés, jusqu'à leur aboutissement, le tout en passant par les différentes démarches à effectuer, dans des domaines tels que :

- Dossiers FAFA
- Dossiers de demande de subvention
- Création d'emploi et demandes d'aides
- Dossier d'agrément de service civique
- Réalisation ou enrichissement de votre projet associatif
- Accompagnement sur un développement de projet ou d'action
- Modifications structurelles de votre club (...)

Cet accompagnement est réalisable non seulement grâce à la compétence et à la disponibilité de nos bénévoles et salariés, mais également par le concours de nos partenaires institutionnels tels que le CDOS, le GSE PAM, le Pôle Emploi, la Mission Locale, le CRIJ, et bien d'autres encore.

Pour conclure cette intervention, je ne saurais que vous conseiller de vous rapprocher de votre instance fédérale de proximité. Nos services sont à votre écoute et à votre disposition.

Je tiens à ce titre à remercier non seulement nos bénévoles, mais aussi toute l'équipe des salariés du District qui mettent tout en œuvre pour répondre à nos objectifs et directives.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'Assemblée. »

PRESENTATION DU LMF FORMATION ET CONSEIL

Le Directeur Administratif de la Ligue Méditerranée, Monsieur Raphaël BOUTIN, prend la parole pour présenter la plateforme digitale « Ligue Méditerranée Formation et Conseil » (LMF FC), rappelant que la structuration des clubs était une volonté du Président Eric BORHINI pour la présente mandature.

Il indique que cette plateforme, dont le lancement officiel se fera lors de l'Assemblée Générale d'hiver de la Ligue Méditerranée le 21 décembre 2019, a pour vocation d'aider les clubs en accompagnant les dirigeants dans l'accomplissement des tâches quotidiennes, de la création d'un club à sa gestion financière, administrative et sportive.

Ce site, distinct du site institutionnel, permettra de télécharger différents documents types sur de nombreuses thématiques (subventions, Labels, obligations des clubs, assurance, IR2F, modifications des lois du jeu, trésorerie...), et orientera les dirigeants vers les bons interlocuteurs au niveau de la Ligue ou des Districts.

INTERVENTION DU CTD

Le Conseiller Technique Départemental en charge du Plan de Performance et Formation, Monsieur Yoann BEUNAICHE, a procédé à son intervention habituelle devant l'Assemblée afin de présenter les différentes actions menées par la Commission Technique, en débutant par un hommage à Monsieur Noël REGNIER, ancien Président du F.C. FUVEAU PROVENCE et membre de la Commission Technique, décédé il y a quelques mois.

Championnat U14

En amont, la Présidente de la Commission des Compétitions, Madame Céline SCIORTINO, est intervenue pour évoquer la réforme des Championnats de Jeunes, et notamment la catégorie U14.

Elle précise de manière liminaire que la nouvelle Commission des Compétitions, dont elle a pris la présidence à l'intersaison, a travaillé de manière étroite avec la Commission Technique pour la mise en place de cette réforme.

Revenant sur la chronologie, elle rappelle que le championnat UU14 Départemental 2 est passé à quatre groupes au lieu des deux initialement prévus en raison du nombre d'engagements, et que c'est ainsi qu'a été annoncé à l'ensemble des clubs, par l'envoi d'un courriel sur les messageries officielles courant septembre dernier, qu'il n'y aurait pas d'accession en Départemental 1 à la fin de la première phase.

Madame Céline SCIORTINO rapporte toutefois qu'après avoir entendu les demandes d'une majorité de clubs, la Commission a œuvré pour que des montées puissent malgré tout avoir lieu.

Ainsi, les premiers de chaque groupe d'U14 Départemental 2 accèderont en U14 Départemental 1 à l'issue de la première phase.

Pour conclure, le C.T.D. a repris la parole pour revenir en tableaux sur l'organisation de ce championnat, avant de reprendre le cours normal de son intervention.

Présentation de l'Equipe Technique Départementale

Pour commencer, le C.T.D. a refait une présentation de l'E.T.D. du District de Provence, composée de lui-même, de Monsieur Raouf BEN BELGACEM, également en qualité de C.T.D. P.P.F., de Monsieur Julien LECOEUR, C.T.D. D.A.P., de Mathias SUCH, Agent de Développement, de Madame Julie ALFONSI, Présidente de la Commission Technique, et de l'ensemble des 40 éducateurs composant cette Commission.

Priorités d'Actions de la Direction Technique Nationale

Le C.T.D. a ensuite commenté les différentes priorités d'actions de la Direction Technique Nationale pour la saison 2019/2020, à savoir :

- La formation des éducateurs : les formations fédérales de type CFF et les divers modules, la formation professionnelle (BMF et BEF), les formations professionnelles continues et l'animation territoriale ;
- Le développement et l'animation des pratiques : le développement de la pratique féminine, le développement du Football Loisir, les opérations en lien avec le football en milieu scolaire, l'accompagnement des projets des clubs, l'ancrage de la philosophie du football des U6 à U13, et la poursuite des plans de développement Futsal et Beach Soccer ;
- Le Plan de Performance Fédéral : le football en milieu scolaire, les structures (Centres de formation, Pôle Espoir, Sections Sportives Scolaires), le parcours de détection et de perfectionnement, et le suivi de la réglementation.

Le C.T.D., Monsieur Yoann BEUNAICHE, insiste sur le fait que l'ensemble de ces actions tendent vers un seul et même objectif prioritaire, celui d'améliorer le niveau des joueurs, se moderniser tout en restant compétitif.

PROJET DE SECTION SPORTIVE FEMININE

La Représente des Féminines au Comité de Direction, également Présidente de la Commission Départementale de Féminisation, Madame Sylvie ESPEL, intervient au cours de cette Assemblée Générale afin de présenter le projet de création d'une section sportive féminine rattachée au District de Provence de Football, insistant sur le côté sportif mais également pédagogique.

Elle indique que cette section sera ouverte aux U14 F à U16 F, et permettra ainsi à ces dernières de bénéficier de formations, de séances d'entraînements en complément de leurs enseignements scolaires.

Précisant que le projet définitif sera soumis ultérieurement au Comité de Direction pour validation, elle précise que le lieu d'implantation de cette section sportive se trouvera idéalement dans le Pays d'Aix, point central pour nos clubs départementaux (40 clubs disposant d'une section féminine dans un rayon de 30 km).

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président du District de Provence, Monsieur Michel GAU, reprend la parole afin de conclure cette Assemblée par sa traditionnelle allocution.

« Je vous remercie d'être parmi nous pour ce qui est et restera ma dernière Assemblée Générale d'hiver.

Je vous remercie également une nouvelle fois pour votre investissement et votre implication dans le développement de notre football amateur, fait de temps forts, de hauts et de bas, de joies et de déceptions, de satisfactions et de contestations, mais toujours, et c'est ce qui est le plus important, avec passion.

Cette passion, c'est ce qui m'a habité durant ces nombreuses saisons à la tête de votre maison départementale du football.

Et après ces deux mandats consécutifs à la présidence, la passion est toujours là, malgré la décision dont je vous ai fait part en janvier dernier.

Mais il n'est pas encore l'heure de dresser le bilan de ma présidence. Cela sera fait lors de la prochaine Assemblée Générale, laquelle sera à coup sûr teintée d'émotions.

Je souhaite lors de cette allocution vous parler du présent.

Un présent très riche pour nos 42 389 licenciés, nombre officiel au 30 juin dernier, ce qui démontre une augmentation depuis le 30 juin 2018 où nous comptabilisions 40 202 licenciés.

Les chiffres sont pour le moment semblable cette saison, puisque comme lors de l'Assemblée Générale d'hiver de la saison dernière, 39 000 licences sont actuellement enregistrées pour notre territoire provençal.

La Coupe du Monde féminines a bien évidemment eu un impact positif puisque nous comptons actuellement quasiment autant de licenciées qu'en fin de saison dernière, 2894 contre 2911, ce qui laisse présager la possibilité de dépasser le seuil de 3000 licenciées durant cette saison.

Un beau résultat, lorsque nous pensons que nous dépassions à peine les 2000 licenciés il y a 4 ans et les 1200 licenciées il y a 8 ans.

Cet accroissement du nombre de licenciés démontre la bonne santé du football au sein de notre département, et il est ainsi primordial pour nous de vous accompagner et d'être à votre service.

Ainsi, les six derniers mois de mon mandat seront encore en partie consacrés à l'accompagnement et à la structuration de vos clubs.

En tant qu'instance fédérale de proximité, cela me semble primordial.

Nous sommes en effet vos interlocuteurs privilégiés, nous nous devons être disponibles pour vous répondre, vous conseiller et vous former, dans le but de vous permettre de vous développer.

De nouveaux outils apparaissent comme le LMF FC qui vous a été présenté, recensant entre autre de la documentation pour vous accompagner dans les nombreuses formalités répondant sur vos associations, mais sachez que cet accompagnement est réalisé depuis de nombreuses saisons par votre District, et plusieurs dirigeants présents dans la salle le savent parfaitement puisqu'ayant eu recours à nos services.

Comme cela a été annoncé plus tôt au cours de cette Assemblée, nous sommes non seulement actifs sur la formation, mais également sur l'aide à la réalisation de vos projets.

Grâce aux compétences internes de mes collaborateurs, mais aussi des nombreux professionnels partenaires qui nous accompagnent, nous sommes en mesure de vous former, de vous informer, de vous guider dans la constitution de vos dossiers, l'écriture de vos contrats ou dans toute autre démarche administrative.

Ces aides sont encore et seront toujours d'actualité jusqu'à la fin de cette saison, et j'en suis persuadé, pour les suivantes également. Ce lien de proximité entre les clubs et le District est essentiel dans l'organisation du football et il faut que cette base solide demeure.

Je vous invite donc d'avantage à vous rapprocher de nous pour évoquer vos projets mais aussi pour bénéficier de nos formations.

N'oublions pas que nous intervenons sur de nombreux domaines, et que nous prônons également la délocalisation, permettant ainsi d'organiser les sessions de formations au sein de vos clubs.

Vous l'avez donc compris, cet accompagnement à chaque instant est l'une de mes priorités. Et l'accompagnement ne se résume pas exclusivement à un remboursement de licences.

Je ne vais pas revenir sur les centaines de milliers d'euros versés depuis 8 ans dans le cadre du remboursement des licences Foot Animation et Féminines, ni même sur les raisons ayant conduit mon Comité de Direction et moi-même à revoir cette mesure, qui devait être à l'origine exceptionnelle, à la baisse.

Nous continuons encore mais dans de moindres proportions car nous devons être vigilent au niveau de notre trésorerie.

Les efforts ont été réalisés comme l'a démontré notre Trésorier, où le suivi de la trésorerie du District est opéré avec sérieux et précision.

Votre District est en bonne santé financière, mais nous devons faire attention, et maîtriser notre budget, notamment car nous ne pouvons contrôler l'ensemble des recettes dont celles provenant des partenaires majeurs de la FFF.

Vous le savez très certainement, nous ne pouvons concurrencer les partenaires majeurs de la FFF, tels que Nike, Crédit Agricole ou encore Volkswagen, sous peine de subir une pénalité au niveau des aides provenant des contrats d'objectifs.

Nous faisons donc le nécessaire mais cela ne s'en ressent pas systématiquement dans les aides que nous recevons de ces derniers.

Dernier exemple en date avec le Crédit Agricole qui annonce vouloir s'engager d'avantage pour le football amateur, comme le démontre sa participation au Label Jeunes en lieu et place du Challenge Mozaïc, supprimé.

Or, au même moment, la Caisse Régionale du Crédit Agricole nous annonce sa volonté de se désengager du partenariat au niveau de nos Coupes de Provence avec la dotation de maillots qui était effectuée depuis de très nombreuses saisons.

Une information communiquée il y a quelques jours et applicable dès cette saison, en raison d'une nouvelle stratégie partenariale.

En somme, un engagement à deux vitesses entre le partenariat national et le relai au niveau local.

Nous allons réfléchir à la direction à emprunter pour cette saison afin de ne pas vous faire perdre cette dotation de maillots qui nous est chère, et cela malgré la déception qui est nôtre.

Nous alerterons également une nouvelle fois la Fédération à ce sujet et nous verrons bien comment cela évolue dans un futur proche...

Tout cela pour vous faire prendre conscience que la gestion financière du District doit, comme celle au niveau de vos clubs, être effectuée de manière minutieuse, et que nous n'échappons pas aux difficultés rencontrées par le monde associatif, d'où nos efforts pour rechercher de nouvelles sources de financement.

Et fort heureusement, le niveau des subventions publiques se porte bien, en atteste l'augmentation commentée par notre Trésorier, et cela grâce au travail accompli en termes d'actions éducatives, citoyennes et sociales, où votre District est présent sur tous les fronts : handicap, féminisation, sport santé, insertion sociale et professionnelle, ou encore récemment lutte contre le cancer ou le téléthon.

J'en profite pour vous informer que suite à la merveilleuse après-midi organisée le 27 novembre dernier à Aix-en-Provence en collaboration avec la Maison Provençale de la Jeunesse et des Sports du Conseil Départemental dans le cadre du téléthon, l'urne reste à disposition au siège du District de Provence durant tout le mois de décembre.

Ainsi, j'en appelle à votre solidarité, si certaines ou certains d'entre vous ont envie de faire un don, vous en avez la possibilité à l'issue de cette Assemblée.

Mon allocution touche à présent à sa fin.

Je souhaiterai vous encourager à être proche de votre District, non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir.

Notre instance départementale est dotée d'un incroyable potentiel. Lorsque nous regardons dans le rétroviseur, il est aisé de constater que le District de Provence a considérablement évolué depuis ces dix dernières années.

Mais cela n'est pas encore suffisant.

Beaucoup de belles choses sont encore à accomplir, et nous avons besoin de vous pour cela.

Nous souhaitons en effet vous associer étroitement à nos réflexions pour construire notre football de demain.

Les Rencontres Consultatives que nous avons lancés cette saison sont faites pour ça.

La première Rencontre sur le thème du Foot Animation a eu lieu en novembre dernier. La seconde dédiée à l'accompagnement des clubs et la troisième concernant le développement de la féminisation seront organisées entre janvier et mars 2020 à des dates à déterminer.

Je ne saurais que vous conseiller de répondre nombreuses et nombreux. Des ateliers de travail seront mis en place lors des prochaines Rencontres Consultatives afin de vous faire réfléchir à de multiples problématiques, dont les solutions proposées déboucheront sur des propositions qui vous seront soumises ultérieurement.

Il me reste une dernière chose à vous dire : je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année, un bon bout d'an.

Merci pour votre attention. »

Le Président conclut ainsi son allocution à 11h30 en invitant l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

Le Président

Michel GAU



Le Secrétaire Général

Jean-Claude CAPPELLO

